



La Libre Belgique

Date: 22-04-2020

Page: 36-37

Periodicity: Daily

Journalist: Alain Lorfèvre

Circulation: 33 649

Audience: 167 200

Size: 820 cm²

Cinéma

- Comme tous les secteurs économiques, l'industrie du cinéma subit les conséquences de la crise.
- Producteurs, distributeurs, salles s'interrogent sur la fin du confinement.
- L'équilibre est fragile.

Le cinéma belge attend sa nouvelle séance

Catastrophique", "impact frontal", "année noire"... Comme dans tous les pays, le cinéma belge est frappé par la crise du Covid-19: tournages interrompus, sorties reportées *sine die*, festivals annulés, salles fermées. Malgré le soutien des pouvoirs publics, l'inquiétude reste grande dans ce secteur dynamique, mais en flux tendus et en manque structurel de liquidités.

Production : six mois d'impact

Côté francophone, on recense quelque 85 films à l'arrêt (dont quinze tournages de longs métrages arrêtés et une vingtaine reportés). La situation "n'est pas rose", nous déclare Jean-Yves Roubin, président de l'Union des producteurs de films francophones (UPFF), qui représente environ 80 % de la production d'initiative belge francophone, en fiction (films et séries).

Le clap de reprise ne se donnera pas du jour au lendemain. "On ne relance pas la machine comme ça, nous dit M. Roubin. Il faudra que les agendas des techniciens et des comédiens

coïncident, que les décors et lieux de tournage soient disponibles, les autorisations, etc. Sans savoir quelles seront les conditions sanitaires imposées." L'UPFF estime que l'impact de l'arrêt se calculera au minimum sur six mois. Pour ses 42 membres, le coût jusqu'en août serait de près de 5 millions d'euros. Ce calcul porte sur les seuls frais généraux. Une "paille" au regard de la récession. Mais derrière se cache la charpente qui tient "l'économie du secteur" souligne Jean-Yves Roubin et les emplois de centaines de techniciens et comédiens belges ou nombreux prestataires de services, privés de tournage.

Le tax shelter : la véritable inquiétude

"La véritable inquiétude, c'est le tax shelter", disent en chœur nos interlocuteurs dans le secteur de la production. Le tax shelter, "principale source de financement de l'activité audiovisuelle depuis plus de 15 ans", représente jusqu'à 30 % du financement des films, rappelle une note de l'UPFF.

Or ce mécanisme qui permet un financement de la création en contre-

partie d'une ristourne fiscale repose sur les bénéfices des entreprises. Au regard de la récession économique qui s'annonce, "les levées de fonds vont être impactées sur l'ensemble de l'exercice 2020, mais probablement sur l'exercice 2021 aussi", nous dit Isabelle Molhant, présidente de Casa Kafka Pictures, société de levée de fonds tax shelter.

Producteurs et intermédiaires du tax shelter ont relevé une série de mesures qui pourraient accompagner la reprise d'activité du secteur. (Lire sur lalibre.be).

Distribution : le maillon faible

Le distributeur achète un film à un producteur pour le proposer aux salles et aux spectateurs. Il parie sur les recettes potentielles. C'est un maillon important mais faible: "Si la dimension risquée du métier n'est pas neuve", le niveau de fragilité du secteur "atteint un degré effrayant suite à la crise", avance Christine Eloy, directrice générale d'Europa Distribution, réseau européen des distributeurs indépendants.

"C'est une année où on perdra de

l'argent”, confirme Stephan de Potter, co-CEO de Cinéart, distributeur indépendant belge. “*Les recettes en salles représentent 50 % de notre chiffre d'affaires. Sans la salle, nous perdons aussi sur les droits annexes (DVD, VoD, droits télé)*” conditionnés à l'exploitation en salles. Sur les films dont la sortie était prévue au printemps, les distributeurs perdent l'investissement du minimum garanti (une avance garantie sur les recettes, non remboursable) et les frais de sortie. “*Sur un mois de crise, nos membres ont perdu un minimum de 30 % de leur chiffre d'affaires*”, évalue Christine Eloy.

Le chômage économique dans le

“Il faut que les gens reprennent le chemin des salles.”

Catherine Lemaire

Programmatrice des Grignoux

secteur atteint 70 et 80 %, selon un sondage d'Europa Distribution auprès de ses 120 membres. Chez O'Brother, distributeur liégeois, accolé à la maison de production Versus, Thomas Verkaeren, general manager, estime l'impact sur un à deux ans. Il faudra réalimenter le catalogue de films: “*Tout le monde est à tâtons dans le noir. Avec l'annulation de festivals comme Cannes, sans certitude de rentrées financières et sans savoir quand et sous quelles conditions les salles vont rouvrir, on ne va pas acheter de nouveaux films.*”

Quant à la VoD, même en version Premium, son apport est “*anecdoti-*

que” selon Thomas Verkaeren. Sans se prononcer sur les chiffres, Stephan de Potter constate qu’*“on ne ressent pas encore de potentiel de ce côté-là”*. Confirmation au niveau européen : “*C'est microscopique*”, analyse Christine Eloy. À quelque chose malheur est bon: “*Cela démontre que la salle reste nécessaire*”, se réjouit Thomas Verkaeren.

Les salles: l'incertitude

La salle, tout le monde aspire à sa réouverture. Toute la question est de savoir quand. Beaucoup espèrent que ce sera possible en juillet.

Quelle que soit la date de réouverture des salles, celle-ci pourrait être paradoxalement “*plus risquée finan-*

cièrement” pour certains exploitants, avertit Catherine Lemaire, programmatrice des Grignoux, à Liège. “*On part sur une estimation théorique d'un taux d'occupation des salles de 30 % afin de respecter les mesures de distanciation. Or on ne remplit pas les salles à toutes les séances: l'équilibre se fait sur d'autres séances plus remplies. Si la jauge est réduite, certains exploitants souffriront.*”

Une réouverture à l'été – période traditionnellement plus creuse pour les salles – renforcerait ce risque. “*Il faudra peut-être envisager une aide financière pour certaines salles*”, estime Catherine Lemaire. D'autant plus que les exploitants devront peut-être engager des frais supplémentaires (désinfection, vigiles, masques pour les spectateurs).

Autre inconnue: y aura-t-il des films porteurs? ou assez de films? certains seront-ils retenus dans la perspective d'un festival (celui de Cannes pourrait encore se tenir à

l'automne)? Les avis divergent. “*On joue au devin*”, résume Nicolas Gilson.

Mais “*il vaut mieux ouvrir dans des conditions précaires que pas du tout*”, conclut Catherine Lemaire. “*Il faut que les gens reprennent le chemin des salles et de la culture en général.*” Sur ce point, tout le monde est d'accord.

Alain Lorfèvre

Les initiatives

Salles : L'Association belge des distributeurs de films (ABDF) et la Fédération des cinémas de Belgique (FCB) ont adressé une lettre aux ministres compétents dans laquelle leurs membres font part de leur souhait de rouvrir les salles au plus vite. La ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les cinémas Art et Essai évaluent ensemble quelles mesures de distanciation y prendre.

Distribution : Au niveau européen, Europa Distribution recommande une série de mesures d'accompagnement du secteur de la distribution – qui rejoignent en partie celles d'urgence adoptées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tax shelter : Les Unions de producteurs francophones (UPFF) et flamands (VOFTP) et les principales sociétés de levées de fonds tax shelter émettent une série de recommandations afin d'assouplir les règles d'application du tax shelter, principal mécanisme de financement du cinéma belge.



Le cinéma Aventure à Bruxelles.

**www.lalibre.be**

Date: 21-04-2020

Periodicity: Continuous

Journalist: -

Circulation: 0

Audience: 151 926

<https://www.lalibre.be/culture/cinema/le-cinema-belge-demande-un-assouplissement-de-crise-du-tax-shelter-5e9f44417b50a64f9cf067f0>

Le cinéma belge demande un assouplissement de crise du tax shelter



© Johanna de Tessières

Cinéma



Alain Lorfèvre

Abonnés

Publié le 21-04-2020 à 22h17 - Mis à jour le 21-04-2020 à 22h17

Mardi se tenait à la Chambre la première commission Finances et budget depuis le début du confinement. Il y fut notamment question de l'impact financier du Covid-19, notamment sur le tax shelter, principale source de financement du cinéma et de l'audiovisuel belge depuis quinze ans et aussi des arts de la scène.



Les unions de producteurs francophones (UPFF) et flamands (VOFTP) et les principales sociétés de levées de fonds tax shelter ont soumis une série de recommandations afin d'assouplir les règles d'application du tax shelter pour une durée exceptionnelle couvrant le confinement et les mois qui seront nécessaire à la relance des productions après la reprise d'activité. *“L'Etat fédéral peut soutenir le secteur audiovisuel avec le tax shelter sans que cela lui coûte de l'argent”* analyse Philippe Reynaert, directeur du Fonds Wallimage.

Pour rappel, Le tax shelter permet un financement de la création via un apport des bénéficiaires des entreprises en contrepartie d'une ristourne fiscale. Il dépend donc du bénéfice des entreprises. Au regard de la récession économique qui s'annonce, *“les levées de fonds vont être impactées sur l'ensemble de l'exercice 2020, mais probablement sur l'exercice 2021 aussi”* nous dit Isabelle Molhant, présidente de Casa Kafka Pictures, société de levée de fonds tax shelter. *“Les levées tax shelter sont presque à l'arrêt”* avertissent les unions de producteurs francophones (UPFF) et flamands (VOFTP) ce qui pourrait entraîner *“de nombreuses faillites”*.

Le SPF Finances, nous précisent les professionnels, a fait preuve jusqu'ici d'une compréhension attentive. Mais le secteur producteurs et intermédiaires du tax shelter ont relevés une série de mesures qui pourraient accompagner la reprise d'activité du secteur.

Les efforts budgétaires demandés seront compensés par la reprise d'activité qui en découlera, et les recettes fiscales attachées. Les intermédiaires tax shelter rappellent que pour un projet belge chaque euro récolté en tax shelter génère à la source une diminution de l'ISOC de 1,0525€ mais engendre un minimum de 2,95€ de revenu taxable en Belgique - soit au final un bénéfice pour les finances publiques.

S'il y a quelques nuances (notamment parce que les intermédiaires prennent en compte les spécificités des arts de la scène), on peut les regrouper les propositions en quatre grandes orientations.

1. **Une augmentation du plafond relatif d'exonération** (actuellement fixé à 50%) et une augmentation du plafond absolu d'exonération par entreprise (actuellement fixé à un million d'euros), au moins pour les exercices 2020 et 2021. L'UPFF demande un plafond relatif d'exonération de 50 à 68% (demande antérieure à la crise) et relèvement du plafond à 1,5 millions d'euros.



2. **Un élargissement de l'antériorité des dépenses éligibles à douze mois** (pour l'audiovisuel et les arts de la scène) à dater du 13 mars (début du confinement). La loi prévoit une reconnaissance des dépenses antérieures jusqu'à six mois avant la signature de la convention-cadre. Mais avec les reports dus au confinement (et l'incertitude de la date de reprise effective des tournages ou des spectacles), un tel prolongement "*sans impact budgétaire*" est la condition pour les professionnels à "*un atterrissage en douceur*".

3. **Prolongation des dépenses éligibles sur tous les projets à douze mois** pour les projets pour lesquels des conventions-cadres avaient été signées au 13 mars,. Le SPF Finances a annoncé dès le début de la crise une prolongation de six mois. Mais les professionnels estiment qu'un allongement à un an est plus réaliste compte tenu des réalités des deux secteurs, où la reprise de l'activité va s'étaler sur de longs mois (remise en place plus longue pour les tournages et calendrier bousculé/embouteillé pour les arts de la scène, avec des inconnues concernant notamment d'éventuelles nouvelles règles d'accès aux salles de spectacle).

4. **Possibilité exceptionnelle de déplacer une convention cadre sur un autre projet.** Cette flexibilité est demandée pour les mêmes raisons que la précédente. "*Les tournages ne vont en effet pas pouvoir se tenir tous en même temps, dans la mesure où ils demandent un temps de préparation incompressible et sont liés, qui plus est, à la disponibilité des castings, équipes techniques et prestataires, qui n'est évidemment pas illimitée*" argumentent les producteurs.

Lors de la commission Finances, mardi, le ministre des Finances, Alexander De Croo (Open-VLD) s'en est tenu, dans sa réponse, à rappeler la prolongation déjà effective de six mois du délais de dépenses éligibles pour l'audiovisuel et les arts de la scène. A ce stade, une réponse en forme de fin de non recevoir.